

LIMOGES MÉTROPOLE
ARRÊTÉ

Le Président de Limoges Métropole

du 20 décembre 2023

Objet : Le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-1 et L. 5211-10.

Objet : la délibération n°11 du 20 novembre 2022 portant délégation d'attributions de conseil communautaire au Président.

Portant délégation de signature à **M. Nour-Eddine KALIM**, Directeur au sein du Pôle ressources et à **Mme LAURENT-BECK**, Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle ressources à Limoges Métropole.

N° 24667

CONSIDÉRANT que le Président peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux directeurs généraux adjoints, des services et aux responsables de service et que cette délégation peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant au Président.

CONSIDÉRANT que M. Nour-Eddine KALIM assure les fonctions de Directeur des systèmes d'information au sein du Pôle ressources.

CONSIDÉRANT que Mme Valérie LAURENT-BECK assure les fonctions de Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle ressources.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1er : Délégation est donnée, sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales, à M. Nour-Eddine KALIM, Directeur des systèmes d'information au sein du Pôle ressources, pour la signature des documents suivants :

- Tout document relatif à la réception ou l'admission des marchés publics de la Direction des systèmes d'information.
- Tout bon de commande, y compris sous le logo KIMODE, toutes conditions générales d'achat et tous ordres de service de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre inférieurs à 10 000 € HT relevant de la direction des systèmes d'information.
- Descriptifs mensuels et descriptif final dans le cadre des marchés publics de la Direction des systèmes d'information.
- Attestations de service fait, les attestations de bonne exécution des prestations qualifiées de service, attestation de fin de prestation relevant de la Direction des systèmes d'information.
- États régulés des dépenses dans le cadre de demandes de versement de subventions de la Direction des systèmes d'information.
- Actes relatifs à l'attribution des marchés de la Direction des systèmes d'information entraînant pas d'engagement supplémentaire, notamment les pièces annexes à l'acte d'engagement relatives à la présentation d'un état relatif au acte spécial.

ARTICLE 2 : En l'absence ou en cas d'empêchement de M. Nour-Eddine KALIM, délégation est donnée dans les mêmes conditions à Mme Valérie LAURENT-BECK.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2024.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à M. Nour-Eddine KALIM, Directeur au sein du Pôle ressources

1 DOCUMENT - Publié le 21 Décembre 2023



ARR_SIGN_24667_KALIM.pdf
(.pdf, 154,2 Ko)



TÉLÉCHARGER